

# Camille Simermann

Tél : +351 937 277 407  
contact@camille-simermann.com  
www.camille-simermann.com

Calçadinha Tijolo, 18  
1100-608 LISBONNE

NIF : 264755464

Le 20/04/2015

## Votre commande

Catherine Gruner

Bon de commande réf : 00244

Références	Détail de la prestation	Montant
<b>Optimisation référencement du site</b> <a href="http://www.catherinegruner.pt">www.catherinegruner.pt</a>	Renseigner de manière pertinente les attributs alt de toutes les images du site	120,00 €
	Appliquer le lien du site sur le logo	
	Utilisation des tag de titre H1, H2, H3 pertinente (1 H1 pour chaque page et plusieurs H2, H3)	
	Partage des pages du site	
	Lien des réseaux sociaux vers le site	20,00 €
	Présence sur plus de réseaux sociaux avec lien vers le site (google+, google+ Brand page, twitter)	110,00 €
	Avoir un compte Google Analytics & Google webmaster pour gérer et optimiser le suivi de référencement	
	Publier le site sur les annuaires bien référencés : (Yelp, Google Business Page, Trip advisor, etc.)	
	Sousmettre le site à Bing toolbox	

<b>TOTAL HT</b> (TVA. non applicable segundo artigo 9º de código de IVA)	<b>250,00 €</b>
--	-----------------

### Hébergement non inclus.

Paiement : **acompte de 50 % à la signature du devis – solde à la mise en ligne et livraison des fichiers.**

Durée de validité du présent devis : **30 jours**

**Signature du client**

*Précédée de la mention " Bon pour accord "*

### **Conditions générales de vente**

1. La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans le champ « Nature de la prestation ». De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même champ.
2. Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, le paiement s'effectue au plus tard au 30<sup>e</sup> jour suivant la date de facturation (C. Com. art L. 441-6, al.2 modifié de la loi du 15 mai 2001). Tout retard de paiement pourra donner lieu à des pénalités de retard exigibles sans rappel, au taux de 10% de la facture totale par mois de retard (Lutte contre les retards de paiement / article 53 de la Loi NRE ). Paiements par virement bancaire.
3. Conformément au CPI (articles L.121-1 à L.121-9) ne seront cédés au client pour l'œuvre décrite que les droits patrimoniaux explicitement énoncés dans les conditions de cession, à l'exclusion de tout autre, et ce dans les limites y figurant également. Il est rappelé que droit moral d'une création (comprenant en autres droit au respect de l'œuvre et droit au respect du nom) reste attaché à son auteur de manière perpétuelle et imprescriptible. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.(Art. L. 122-4 du CPI)
4. La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de Camille SIMERMANN tant que les factures émises par Camille SIMERMANN ne sont pas payées en totalité par la société cliente, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, la société cliente deviendra propriétaire de fait des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par Camille SIMERMANN dans le cadre de la commande.
5. La livraison éventuelle des sources ou fichiers de travail relatifs à la présente commande ne se fera qu'en cas de nécessité induite par la stricte exploitation de l'œuvre prévue dans les conditions de cession ou dans un avenant ultérieur.
6. Camille SIMERMANN se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour la société cliente comme référence et de citer des extraits textuels ou iconographiques des œuvres concernées dans le strict cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. Toute réserve au droit de publicité de Camille SIMERMANN devra être notifiée et négociée avant la signature du devis et mentionnée sur la facture.
7. La société cliente assume pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la réalisation livrée par Camille SIMERMANN, tout comme de l'exploitation qui en sera faite, et notamment de la conformité de cette dernière avec les réglementations en vigueur. Elle assure également être propriétaire des droits nécessaires à l'exploitation de tous les éléments créatifs textuels et iconographiques fournis par elle à Camille SIMERMANN dans le cadre de sa mission, et garantit Camille SIMERMANN contre toute plainte tierce relative à la violation des droits de ces éléments.